

**MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Marc MOMET, Éric TALLIA, Isabelle DELEGLISE, Romain MALLEVAL, Denis BOUVIER, Marion BERNOLLIN, Sami BAUDIN, Christiane JOET, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR.

Absent ayant donné procuration : Jonathan CHARDON à Marc MOMET.

Date de convocation : 5 décembre 2022

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Demande de subvention – Rénovation éclairage public de Valmeinier – DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public à Valmeinier.

Dans la perspective de la réalisation de ces travaux programmés en trois phases (2023 -2024 -2025), il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 250 000 € HT.

Une subvention de 75 000 € va être demandée pour la réalisation de cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention – Construction d'un centre de secours – DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un centre de secours à Valmeinier.

Dans la perspective de la réalisation de ces travaux programmés en 2023, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 942 000.00 € HT.

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023, une subvention de 200 000.00 € pour la réalisation de cette opération va être demandée.

Approuvé à l'unanimité

II – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET M14

Budget Principal - M14 :

Madame l'adjointe aux finances présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative n° 5 - Budget M14. Cette décision modificative concerne des écritures comptables ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 67441 : Subv.aux SPIC, budgets annexes		10 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		10 000.00 €		
R 6419 : Remb. Rémunération de personnel				10 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuation de charges				10 000.00 €
TOTAL		10 000.00 €		10 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 21578-123 : Matériel		7 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 000.00 €		
D 2313-144 : Chalet alpage du Roi	7 000.00 €			
TOTAL D21 : Immobilisation corporelle	7 000.00 €			
TOTAL	7 000.00 €	7 000.00 €		
TOTAL GENERAL		10 000.00 €		10 000.00 €

Approuvé à l'unanimité

III – OFFICE DE TOURISME : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un récent dernier point sur les comptes de l'Office du Tourisme fait apparaître un nouveau besoin de financement de 30 000 € pour terminer l'année 2022.

Il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 30 000 € sur l'exercice 2022.

Approuvé à l'unanimité

IV – CONVENTION

Convention de définition des moyens pour la mise en place de bornes électriques de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de définition des moyens pour la mise en place bornes électriques de recharge de véhicules électriques conclue entre la Commune et Electricité de Savoie.

L'objet de la convention est de définir les moyens, les droits et les devoirs de chaque partie pour la mise en place et l'exploitation de deux bornes de recharge rapide de 50 KW.

Elle est conclue pour une durée de 19 ans.

Approuvé à l'unanimité

V – SEMVAL - TARIF DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tarif de l'eau appliqué à la SEMVAL n'a pas été augmenté depuis 2012 (0,12 € le m3).

Il propose que la SEMVAL s'acquitte sur facture de la somme de 0.14 € par m3 prélevé.

Une convention sera signée entre la SEMVAL et la mairie.

Approuvé à l'unanimité

VI – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent administratif contractuel pour une durée de 1 an.

Ce recrutement s'établira comme suit :

Un agent administratif à temps complet du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

Approuvé à l'unanimité

VII – COMPTE - RENDU DES COMMISSIONS

Office du Tourisme présenté par Éric TALLIA

Compte rendu du dernier Codir : point budgétaire, présentation des animations de la saison d'hiver, vote des tarifs de la saison hiver, création des postes saisonniers.

Commission communication présentée par Alexandra BAUDIN

L'écho municipal est terminé et sera distribué courant décembre.

La refonte du site internet de la commune est prévue pour début de l'année 2023.

Soréa présenté par Denis BOUVIER

Point budgétaire et hausse du prix de l'énergie.

Commission scolaire présentée par Isabelle GORIN

L'arbre de Noël organisé par la commune a rencontré un vif succès. Une grande majorité des enfants invités était présente.

SIRTOM présenté par Pascal BAUDIN

Des nouvelles consignes de tri vont nous parvenir du SIRTOM.

Une campagne d'informations sera faite au travers de nos réseaux de communication (mail, illiwap et affichage).

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 – Budget Lotissement -

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget lotissement Grange Bernard ayant comme nomenclature la M14 devra, au premier janvier 2023 passer à la nomenclature M57 comme le budget principal.

Approuvé à l'unanimité

Fourrière municipale : fixation des tarifs.

Monsieur le Maire rappelle qu'une fourrière municipale a été installée sur le parking de Grange Bernard.

Il indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs et propose les tarifs suivants :

Frais d'enlèvement 121 €

Frais de garde journalière 6 €

Approuvé à l'unanimité

IX - INFORMATIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.